



## Demande de dispense du stage de préparation à l'installation

La loi du 23 décembre 1982 modifiée par la Loi du 18 juin 2014 fait obligation à tout futur chef d'entreprise artisanale, de suivre un Stage de Préparation à l'Installation préalablement à son inscription au Répertoire des Métiers.

**Une dispense peut être accordée sous certaines conditions par le Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat.**

M  Mme

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : ..... Téléphone : .....

Activité : ..... mail : .....@.....

demande à être dispensé(e) de suivre le stage de préparation à l'installation pour le(s) motif(s) suivant(s) :

- Est titulaire d'un certificat de scolarité ou d'un diplôme d'enseignement supérieur de niveau III comprenant une formation en Economie et gestion d'entreprise
- Est titulaire du brevet de Maîtrise délivré par une Chambre de Métiers et de l'Artisanat
- Est titulaire du certificat de capacité professionnelle de conducteur de taxi (loi n°95-96 du 20/01/1995)
- A suivi une action d'accompagnement à la création d'entreprise (cf – arrêté du 30 mars 2017 – texte n° 50)
- A été immatriculé (e) au répertoire des Métier en qualité de chef d'entreprise (autoentrepreneur cf- ci-dessous).
- Justifie de 3 années d'immatriculation au RM en tant qu'auto-Entrepreneur
- A été inscrit conjoint collaborateur au moins 3 ans
- A été immatriculé (e) chef d'entreprise ou dirigeant de société au moins 3 ans (RCS, MSA, URSSAF ou INSEE)
- A cotisé à une caisse de retraite des cadres durant 3 années

*Joindre tout justificatif : extrait, diplôme, certificat, ... permettant de justifier la situation*

Demande faite le :

Signature du demandeur :